

## **COMPTE RENDU SOMMAIRE**

### **SEANCE DU**

### **COMITE SYNDICAL DU MARDI 10 DECEMBRE 2019**



Date de convocation : le 3 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 10 décembre, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte de production et de distribution d'eau potable de la région de Caen, Eau du bassin caennais, sur convocation qui leur a été adressée par M. Daniel Françoise, Président, se sont réunis en séance publique, salle 719 de l'hôtel de la Communauté urbaine Caen la mer, sis 16 rue Rosa Parks à CAEN.

Nombre de membres en exercice : 61

Nombre de membres présents : 34

Nombre de votants : 34

Étaient présents : M. Alain ARTISON (présent de la délibération 1 à 8), M. Marcel AUDE, M. BERTHELOT Didier, M. Martial BORDAIS, M. Claude BOSSARD, Mme Catherine CASSIGNEUL, M. Sengdéd CHANTHAPANYA, M. Amand CHOQUET, M. Gilles DUMENIL, M. Jean-Paul FANET, M. Claude FOUCHER, M. Daniel FRANÇOISE, M. Guy GONDOUIN, M. Bernard JOURDAIN, M. Nicolas JOYAU, M. Alain LAJOYE, M. Xavier LE COUTOUR, M. Jean-Claude LECLÈRE, Mme Janine LETOURNEUR, M. François LIBEAU, M. Philippe MARIE, Mme Véronique MASSON, M. Laurent MATA, M. François-Xavier PALAO (présent de la délibération 1 à 10), M. Denis PENVERN, M Régis POUBELLE, Mme Lydie PRIEUR, M. Serge RICCI, M. Daniel RODON, M. Alain THEVENIAUD, M. Daniel THOMASSE, M. Alain TRANCHIDO, M. Jacky ZANOVELLO, Mme Patricia ZARAGOZA-NODET (présente de la délibération 1 à 7).

Excusé(s) : Mme Brigitte BARILLON, M. Michel BOSSUYT, M. Philippe BOUCHARD, Mme Stéphanie CALME-GUILLOU, M. Christian CHARDON, M. Alain COLOMBE, M. Joël COTREL, M. DE WINTER Damien, M. Xavier DOSSEUR, M. Dominique DUVAL, Mme Sandrine FOSSE, Mme Astrid FROIDURE-LEPETIT, Mme Marie-Jeanne GOBERT, Mr Jean Michel GODET, M. Jean-Louis GREFFIN, M. Jean-Marie GUILLEMIN, M. Bruno HITIER, M. Philipe LAFORGE, Mme Joëlle LEBREUILLY, M. Rudy L'ORPHELIN, M Patrice MICHARD, M. Francis NICAISE, M. Patrick NICOLLE, M. Thierry RENOUF, Mme Emilie ROCHEFORT, M Morgan TAILLEBOSQ, Mme Corinne VILLECHALANE.

Le Comité syndical désigne Monsieur Nicolas JOYAU comme secrétaire de séance.

- 
- **Communication du Président**
  - **Approbation du compte rendu sommaire du Comité syndical du 3 septembre 2019**
  - **Approbation du compte rendu sommaire du Bureau syndical du 17 septembre ainsi que celui du 19 novembre**

Les comptes rendus sont approuvés

## **CS 19-06-01 – DISTRIBUTION - TRANSFERT DES RESULTATS BUDGETAIRES DE LA COMMUNE D'EPRON**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le transfert des résultats budgétaires cumulés de la commune d'Epron vers le Syndicat Eau du bassin caennais à hauteur de 62 147,48 € et précise que ces montants seront inscrits au budget de l'année 2019.

Il autorise également le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

## **CS 19-06-02 - EXERCICE 2019 - DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET PRODUCTION (SYEAU 02)**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la présente Décision Modificative qui consiste :

- d'une part à une augmentation de 1 098 000 € du chapitre 67 et de 250 000 € du chapitre 011 compensée par une réduction de 1 348 000 € du chapitre 023 sur la section d'exploitation,
- d'autre part à une réduction du chapitre 021 de 1 348 000 €, une augmentation du chapitre 23 de 50 000 € en recettes sur la section d'investissement,
- enfin à une augmentation de 132 000 € du chapitre 21 et d'une réduction de 1 430 000 € du chapitre 23 sur la section d'investissement.

Et précise que ces adaptations budgétaires ont les conséquences suivantes sur l'équilibre des sections du budget du syndicat :

		Budget global (BP initial + BS)	Après DM n°1
Section d'exploitation	Dépenses	12 457 084.66	12 457 084.66
	Recettes	12 457 084.66	12 457 084.66

		Budget global (BP initial + BS)	Après DM n°1
Section d'investissement	Dépenses	10 367 019.20	9 069 019.20
	Recettes	10 367 019.20	9 069 019.20

## **CS 19-06-03 - EXERCICE 2019 - DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET DISTRIBUTION (SYEAU 03)**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la présente Décision Modificative qui consiste à :

- intégrer les résultats du budget annexe de la commune d'Epron (+62 147,18 € en recettes d'investissement),
- corriger l'affectation du résultat suite à l'intégration des syndicats dissous au 1er janvier 2019 (-23 098,79 € en dépenses et recettes d'investissement),
- intégrer des études de diagnostic génie civil et plomb sur des réservoirs (+55 000 €),
- augmenter le chapitre 23 (immobilisations en cours) afin d'équilibrer la section d'investissement (7 147.48 €) ;

Et précise que ces adaptations budgétaires ont les conséquences suivantes sur l'équilibre des sections du budget du syndicat :

		Budget global (BP initial + BS + Reports)	Après DM n°1
Section d'investissement	Dépenses	29 640 442,87	29 679 491,56
	Recettes	29 640 442,87	29 267 491,56

**CS 19-06-04- Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement - PRODUCTION**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, avant le vote du budget :

- dans la limite de 25 % des dépenses d'investissement 2019, pour les dépenses gérées hors AP, comme suit :

INVESTISSEMENT	Crédits ouverts en 2019	Autorisation d'engager, de liquider et de mandater
20-immobilisations incorporelles	523 250	130 812.50
21-immobilisations incorporelles	154 500	5 625
23-Immobilisations en cours	2 732 654.66	683 163.67
8000-PROG EAU 09/13	230 000	57 500
<b>Total dépenses d'investissements hors AP</b>	<b>3 640 404.66</b>	<b>877 101.17</b>

- pour les dépenses gérées en AP :

INVESTISSEMENT	Crédits prévisionnels 2020
8001- Renouvellement des installations	400 000
8003-forage de Vimont	100 000
8005-Perimètre de protection prairie	100 000
8006 – Périmètre de protection Moulines	100 000
8007- Réhabilitation réservoir de la Mue	400 000
<b>Total dépenses d'investissements AP</b>	<b>1 100 000</b>

### **CS 19-06-05 - Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement - DISTRIBUTION**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, avant le vote du budget :

- dans la limite de 25 % des dépenses d'investissement 2019, pour les dépenses gérées hors AP, comme suit :

INVESTISSEMENT	Total des crédits ouverts en 2019	Autorisation d'engager, de liquider et de mandater
20-immobilisations incorporelles	376 150	<b>94 037,50</b>
21-immobilisations incorporelles	17 100	<b>4 275</b>
23-Immobilisations en cours	18 497 350,69	<b>4 624 337,67</b>
<b>Total dépenses d'investissements hors AP</b>	18 890 600,69	<b>4 722 650,17</b>

### **CS 19-06-06 - REGULARISATION DES ECARTS ENTRE L'ETAT DE L'ACTIF ET L'INVENTAIRE - BUDGET ANNEXE DISTRIBUTION**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de solliciter le comptable public afin qu'il procède, par écritures d'ordre budgétaires, tel qu'il est indiqué dans les nomenclatures comptables et budgétaires, au rapprochement de son compte de gestion et de son état de l'actif avec l'inventaire du budget annexe Eau du Bassin Caennais.

Et autorise le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

### **CS 19-06-07 - FINANCES - PRODUITS IRRECOUVRABLES - ADMISSIONS EN NON-VALEUR**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les admissions en non valeur présentées par Mme la Trésorière principale de Caen municipale pour un montant de :

6 015.67 € pour le budget Distribution Eau - EAU DE BASSIN CAENNAIS

Et autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

### **CS 19-06-08 - - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - PRODUCTION 2019**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, prend acte à l'unanimité de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2020.

### **CS 19-06-09 - - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - DISTRIBUTION 2019**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, prend acte à l'unanimité de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2020.

## **CS 19-06-10 - TARIFS PRODUCTION À COMPTER DU 1ER JANVIER 2020**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité à compter du 1er janvier 2020, le tarif de la contribution aux investissements à 0,104 € HT par m3 facturés aux usagers en année n-2. Cette contribution est un élément du prix de l'eau potable facturée aux usagers d'Eau du Bassin Caennais ou de ses membres.

Et autorise le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

## **CS 19-06-11- DISTRIBUTION EAU POTABLE – Tarifs en application du règlement du service public d'eau potable – Réalisation des branchements d'eau potable**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- le barème tarifaire des prestations du service, joint à la présente délibération,
- que les branchements d'eau potable sur le territoire de la Régie d'eau potable soient réalisés soit par le personnel de la régie, soit par le biais du marché à bons de commande en vigueur.

Le bénéficiaire du branchement règlera au syndicat Eau du Bassin Caennais le montant des travaux réellement exécutés.

Il autorise également le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

## **CS 19-06-12 à CS 19-06-34 : AVENANTS AU CONTRAT D'AFFERMAGE POUR L'INTEGRATION DU NOUVEAU REGLEMENT DE SERVICE**

### **DISTRIBUTION EAU POTABLE – AUTORISATION DE SIGNER LES AVENANTS AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE SUR LES TERRITOIRES SUIVANTS**

<b>Territoires</b>	<b>Avenant n°</b>	<b>Territoires</b>	<b>Avenant n°</b>	<b>Territoires</b>	<b>Avenant n°</b>
Bénouville	1	Lion sur Mer	4	Ex Syndicat Colleville Hermanville	3
Biéville Beuville	5	Ouistreham	1	Ex Syndicat de Demouville Cuverville	5
Blainville sur Orne	3	Saint Germain la Blanche Herbe	7	Ex Syndicat de la région d'Evrecy	4
Caen	8	Saint Aubin d'Arquenay	5	Ex Syndicat d'Ifs Bourguebus	1
Carpiquet	3	Ex Syndicat de Bretteville l'Orgeuilleuse	4	Ex Syndicat de Louvigny	9
Epron	2	Ex Syndicat de Caen Ouest	7	Ex Syndicat de May sur Orne	6
Ex Syndicat du Val Odon	7	Ex Syndicat de Thaon	7	Ex Syndicat de Mondeville Colombelles Giberville	5
Fleury sur Orne	2	Ex Syndicat de Cheux	7		

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité M. le Président à signer les avenants aux contrats de délégation de service public pour la distribution de l'eau potable sur les territoires concernés

**CS 19-06-35 DISTRIBUTION-PRODUCTION- RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE Du SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE – EXERCICE 2018**

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, prend acte à l'unanimité, de la communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2018.

**CS 19-06-36 - DISTRIBUTION EAU POTABLE – AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N° 7 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE SUR LE TERRITOIRE DE L'ANCIEN SYNDICAT DE MAY SUR ORNE**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité M. le Président à signer l'avenant n°7 au contrat de délégation de service public pour la distribution de l'eau potable sur le territoire de l'ancien syndicat de May sur Orne.

**CS 19-06-37 – DISTRIBUTION - PARTS SYNDICALES APPLICABLES SUR LES TERRITOIRES DES COMMUNES DU CASTELET (territoire de la commune historique de saint-aignan-de-cramesnil) ET DE LAIZE-CLINCHAMPS**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré fixe à l'unanimité à compter du 1er janvier 2020, sur les territoires des communes du Castelet (territoire de la commune historique de Saint-Aignan-de-Cramesnil) et de Laize-Clinchamps, la part syndicale suivante :

- Abonnement : 40,40 € HT ;
- Part variable : 1,17 € HT.

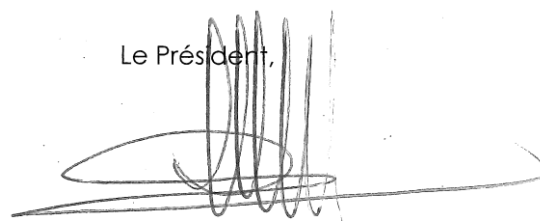
Il autorise également le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

**CS 19-06-38 - DISTRIBUTION d'EAU POTABLE - Autorisation de signer l'AVENANT N°3 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LION SUR MER - TRAITEMENT DE LA DURETE ET CONSTRUCTION D'UN FORAGE**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Président à signer l'avenant n°3 au contrat de délégation de service public pour la distribution de l'eau potable sur le territoire de la commune de Lion-sur-mer. et autorise le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

La séance est levée à 20h30

Ces délibérations sont consultables, sur demande, auprès de la Direction du cycle de l'eau, pendant les horaires d'ouverture.

Le Président,  
  
Daniel FRANCOISE

Affichage 20 décembre 2019

Diffusé : aux membres du Syndicat pour affichage 20 décembre 2019